



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 3 juillet 2019  
N° 1315

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Permis exclusif de recherches de mines de tungstène de Couflens**

### **L'État entend contester en appel la décision du tribunal administratif et demander le sursis à exécution du jugement**

Le ministère de l'Économie et des Finances va faire appel de la décision du tribunal administratif de Toulouse du 28 juin 2019, qui a annulé l'arrêté ministériel du 21 octobre 2016 octroyant un permis exclusif de recherches de mines de tungstène, d'étain, de molybdène, de zinc, de plomb, de cuivre, d'or, d'argent et de substances connexes dit "Permis Couflens" à la société Variscan Mines.

Devant l'importance de ce projet pour la vitalisation de la vallée du Salat en Ariège et la sécurisation des approvisionnements en tungstène, un sursis à exécution de la décision d'annulation sera également demandé.

Il sera démontré que la société Variscan Mines disposait bien, au moment où le permis a été octroyé, des capacités financières nécessaires pour mener à bien les travaux de recherches et pour assumer ses obligations en matière de protection de l'environnement et de la santé des travailleurs pendant les travaux d'exploration, en application de l'article L. 122-2 du Code minier.

Devenu l'actionnaire unique de Variscan Mines en 2018, Apollo Minerals limited a dépensé plus de 7 millions d'euros depuis l'attribution du permis.

Le ministère rappelle que le permis de Couflens a pour objectif d'étudier les possibilités économiques, environnementales et sociétales de redévelopper une filière d'extraction et de valorisation de tungstène à partir de l'ancienne mine de Salau.

Après 15 ans d'exploitation, cette mine avait fermé en 1986, en raison de la baisse des cours du tungstène lié à la forte hausse de la production chinoise.

L'augmentation de la demande ces dernières années a fait repartir les cours à la hausse et rend le matériau plus stratégique qu'autrefois.

Le mémoire du ministre sera déposé auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans un délai de deux mois.

#### **Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)